

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 05 février 2018, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Madame Rose-Anne Lévesque est absente

Madame Nathalie Savard, directrice générale et madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière sont présentes.

2018-02-27 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

3.10 Milieu humides et hydriques (demande d'appui)
3.11 Bénévoles de la bibliothèque (minimum de présence à titre de bénévole, autre que les réunions)

Adoptée

2018-02-28 Adoption des procès-verbaux de janvier

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux de janvier tels que rédigés (16 janvier, séance ordinaire, 22 janvier séance extraordinaire et procès-verbal de correction du 29 janvier.

Adoptée

2018-02-29 Liste des comptes payés au cours du mois de janvier

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés en janvier telle que présentée au montant de 14 498.71\$ du chèque #C1809532 à #C1809590.

Adoptée

2018-02-30 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 31 790.30\$ du chèque #C1809591 à #C1809627.

Adoptée

2018-02-31 Dépôt des dépenses salariales

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales tel que présenté.

Adoptée

2018-02-32 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

**2018-02-33 Formation en sécurité civile le 18 février
Élaboration d'exercice 175\$ (Chantal Thibault,
Nathalie Savard, Charles Desrochers)**

Considérant que monsieur le maire Réjean Guay, madame la conseillère Ginette Noël et monsieur le conseiller Charles Desrochers sont contre le fait que madame Nathalie Savard soit rémunérée pour la formation qui sera offerte le 18 février prochain, mais que les frais de déplacement, de repas et d'inscription soient aux frais de la municipalité;

Considérant que messieurs les conseillers Jean-Guy Lapierre, Yvon Charette et madame la conseillère Chantal Thibault sont pour le fait que madame Nathalie Savard soit rémunérée pour la formation qui sera offerte le 18 février prochain ainsi que tous les autres frais soit, l'inscription, les frais de déplacement et le repas;

3 Contre

3 Pour

C'est statu quo pour la rémunération de madame Nathalie Savard, aucune décision.

En conséquence, il est unanime que l'inscription, les frais de déplacement et les repas soient aux frais de la municipalité pour ceux et celles voulant y participer.

Monsieur le conseiller Charles Desrochers mentionne qu'il ne sera pas présent à cette formation.

Adoptée

**2018-02-34 Abandon de servitude d'Hydro-Québec sur les lots
de la municipalité (3 553 859, 2 998 702, 3 000 493
et 2 997 917)**

Attendu qu'Hydro-Québec procédera par acte notarié à l'abandon de ses droits de servitude sur les lots 3 553 859, 2 998 702, 3 000 493 et 2 997 917, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Abitibi ,

Attendu qu'Hydro-Québec ne sera pas tenue d'enlever les ouvrages souterrains qui peuvent se trouver dans le sous-sol, tels, mais non limitativement: fondations métalliques ou en béton, contrepoids, haubans, câbles, fils, ancrs, supports, conduits, bornes, piédestaux, coffrets d'appareillage de pupinisation et d'amplification et puits d'accès.

Attendu que le propriétaire du fonds servant renonce dès à présent à demander l'enlèvement de tels ouvrages et s'engage, par les présentes, à dénoncer par écrit à tout propriétaire subséquent, qui devra lui-même s'y engager et le dénoncer de la même façon par la suite, l'engagement pris par le propriétaire du fonds servant aux termes du présent paragraphe. À cet effet, le propriétaire du fonds servant prendra fait et cause pour et au nom d'Hydro-Québec concernant toutes demandes.

Attendu que le propriétaire du fonds servant s'engage à indemniser et à tenir Hydro-Québec à couvert de toute réclamation, poursuite, dommage ou coût encouru ou subi par Hydro-Québec le tout découlant de quelque manière que ce soit du présent abandon de servitude faisant l'objet des présentes.

Attendu que le propriétaire du fonds servant paiera les honoraires du notaire, les frais de publicité et la copie authentique de l'acte pour Hydro-Québec **De plus, si la signature d'une partie à l'acte est reçue devant un notaire délégué, les honoraires de ce notaire seront aux frais du propriétaire du fonds servant.**

Attendu que le propriétaire du fonds servant n'exigera d'Hydro-Québec ni titre, ni certificat de recherches, ni identification de bornes, ni arpentage, ni de certificat de localisation, ni description technique.

Attendu qu'Hydro-Québec devra recevoir de la part du propriétaire du fonds servant l'acceptation de la présente proposition dûment signée d'ici le 30 mars 2018. Après cette date, cette offre deviendra nulle et sans effet.

Attendu que suite à notre acceptation et à l'approbation par Hydro-Québec, ce dernier fera parvenir au notaire instrumentant les instructions pour la préparation du projet d'acte.

À défaut que l'acte ne soit pas signé et publié dans les six (6) mois des présentes, cette acceptation deviendra nulle et sans effet.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que monsieur le maire Réjean Guay et madame la directrice-générale Nathalie Savard soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva. Un notaire du bureau de Me Paul Hallé recevra les signatures des représentants de la municipalité.

Adoptée

2018-02-35 Étude d'opportunité d'un service d'évaluation foncière à la MRCVO – Demande d'aide financière

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal;

Attendu que cette aide s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

Attendu que sur le territoire de la MRCVO, aucune des six (6) villes et municipalités possèdent son service d'évaluation foncière, celles-ci, incluant la MRC, procèdent par appel d'offres auprès des firmes d'évaluateurs;

Attendu que la MRCVO et ses municipalités souhaitent réaliser une étude d'opportunité afin d'être mieux éclairé et être en mesure de faire des choix

judicieux quant à un changement d'approche ou non en matière d'évaluation foncière;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de déposer auprès du MAMOT, une demande d'aide financière de 45 000\$ pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la création d'un service d'évaluation foncière à la MRC et signifier l'engagement financier de la MRC du même montant.

Adoptée

2018-02-36 Carte d'accès aux loisirs (M Alain Richer)

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de rembourser le montant de 172.46\$ à M Richer pour 2017.

Adoptée

2018-02-37 Transport Adapté La calèche d'or

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la Municipalité de Rivière-Héva contribue au Transport Adapté pour l'année 2018.

Adoptée

2018-02-38 Entente SPCA

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu qu'une rencontre soit planifiée avec les représentants de la SPCA avant le renouvellement de l'entente.

Adoptée

2018-02-39 Soumission Métal Marquis pour dégeleuse à ponceaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser l'achat des pièces telles que décrite sur la soumission de Métal Marquis au montant de 5 665\$ taxes en sus.

Adoptée

2018-02-40 Organisme de bassin versant Abitibi-Témiscamingue (offre de partenariat financier)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de ne pas contribuer considérant que nous avons reçu la demande le 20 décembre 2017. Il était trop tard pour inclure un montant au budget 2018.

Adoptée

2018-02-41 Engagement de Steve Lévesque

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la candidature de M Steve Lévesque à titre de pompier. M Lévesque possède la formation P1.

Adoptée

2018-02-42 **Milieux humides et hydriques – Appui à la ville de Val d’Or**

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2017, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques;

Attendu que les nouvelles mesures mises en place en vertu de cette loi ont un impact négatif majeur sur le développement de notre région et du territoire de notre MRC;

Attendu que l’Abitibi est située en grande partie sur une plaine argileuse ce qui fait en sorte que la présence de milieux hydriques et humides y est surreprésentée par rapport à plusieurs autres régions du Québec;

Attendu que la ville de Val-d’Or a adopté la résolution #2018-43 dans laquelle elle interpelle la ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que celui-ci renvoie le régime de compensation des milieux humides et hydriques;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la Municipalité de Rivière-Héva appuie la résolution #2018-43 de la Ville de Val-d’Or et qu’elle en informe la ministre du MDDELCC, Mme Isabelle Melançon.

Adoptée

2018-02-43 **Bénévoles à la bibliothèque**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu qu’un/qu’une bénévole de la bibliothèque devra, au minimum faire acte de présence six (6) fois par année à titre de bénévole et ce, autre que d’assister aux réunions.

Adoptée

DIVERS

Chacun des élus informe le public des dossiers dont ils sont responsables.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions du public

2018-02-44 Levée

À 20h09, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unaniment résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire